Pollution dans la Seine : la Métropole porte plainte

Ce samedi 22 mai, une pollution aux pesticides a e?te? identifie?e dans la Seine a? Rouen. Une coloration bleue sur une surface de 500 m2 a e?te? repe?re?e sur le fleuve. La fuite d'une cuve appartenant a? une entreprise de transports situe?e chemin de Croisset a? Canteleu est en cause. D'apre?s nos informations le produit pesticide contiendrait des ne?onicotinoi?des, en particulier du thiame?thoxame, substance hautement nocive, tre?s soluble dans l'eau, interdite en France depuis pre?s de... trois ans ! Si ces e?le?ments devaient e?tre confirme?s, il serait absolument scandaleux que de telles substances aient pu e?tre stocke?es et circuler sur le territoire, sans contro?le ade?quat ni transparence. Re?solument engage?e pour la pre?vention des risques, la Me?tropole Rouen Normandie va donc porter plainte contre X dans le cadre de cet e?ve?nement.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Pre?sident de la Me?tropole Rouen Normandie et Charlotte Goujon, Vice-pre?sidente en charge des risques industriels et de la sante? : « Cette pollution de la Seine, dont nous avons eue connaissance samedi 22 mai, est un nouveau scandale. D'apre?s nos informations un produit pesticide hautement toxique et extre?mement soluble dans l'eau serait en cause : le ne?onicotinoi?de thiame?thoxame. Il est pourtant interdit en France depuis juillet 2018 ! Ce produit aurait fuite? d'une cuve appartenant a? une entreprise de transports situe?e Chemin de Croisset a? Canteleu. Les fortes pluies auraient favorise? l'e?coulement du produit jusqu'a? la Seine.